

N°70

Objet :

**CESSION DES TERRAINS
DES LIEUX-DITS « LES
FONCEAUX », « PIECE DE LA
GRANDE ARCHE » ET
« CHEMIN DES BASSES
PLAINES », PROPRIETES
COMMUNALES, A LA
SOCIETE GSM SA – LOT A**

Rapporteur :

Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :

7 NOVEMBRE 2023

Date de la Convocation :

31 OCTOBRE 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

31 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 7 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Maeva CRUZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 07

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2023

N°70

OBJET : CESSIION DES TERRAINS DES LIEUX-DITS « LES FONCEAUX », « PIECE DE LA GRANDE ARCHE » ET « CHEMIN DES BASSES PLAINES » PROPRIETES COMMUNALES A LA SOCIETE GSM SA – LOT A

Rapporteur : Mme Suzanne JAUNET

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,
VU l'arrêté préfectoral n° 09/109 DDD du 18 août 2009 d'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement des matériaux et une installation de transit des matériaux sur le territoire des communes d'Andrésy et d'Achères et des installations connexes,
VU l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines en date du 07 juin 2023,
VU la délibération n°42 du conseil municipal du 27 juin 2023,
VU l'avis de la commission Urbanisme, travaux et environnement du 30 octobre 2023,
VU le plan de division faisant figurer les lots A et B,

Considérant le projet porté par la société GSM SA de développer une plateforme de recyclage de matériaux de bâtiments et de travaux publics sur les terrains aux lieux-dits « Les Fonceaux » et « Pièce de la Grande Arche » - lot A,

Considérant l'intérêt économique de ce projet pour la commune d'Achères,

Considérant la compatibilité de ce projet avec l'usage actuel des terrains,

Considérant la nécessité de céder ces terrains pour permettre le développement de ce projet,

Considérant que la cession initialement autorisée des lots A et B portait sur la cession de 84 673 m² pour un montant de 700 000 €,

Considérant que la présente cession porte sur 79 904 m² de terrain correspondant au lot A uniquement conformément au plan de division ci-annexé,

Considérant qu'il a été retenu la valeur financière du mètre carré de terrain nu, sur la base de l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines le 07 juin 2023, pour déterminer le prix de cession du lot A, soit une moins-value de 23 845 € correspondant à 4 769 m² de terrain (emprise du lot B)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

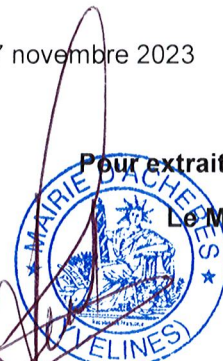
ARTICLE 1 : AUTORISE la cession des parcelles AB 60, AB 64p, AB 68p, AB 70p, AB 175p, AB 176, AB 344, AB 348, AB 354 p, AB 355, représentant 79 904 m² pour un prix de vente de 676 155 Euros.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Achères, le 7 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Deliberation publiée le :

17 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20231107-070DEL23_GSM-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.